

LE 846[®]
OLIOFIX[®]



Spécial Pomme de Terre

LE846[®] pour répondre aux CONTEXTE

Challenges techniques

Maintenir l'EFFICACITE

Moins de matières actives disponibles

Amélioration des pratiques

Limiter IMPACT Environnemental

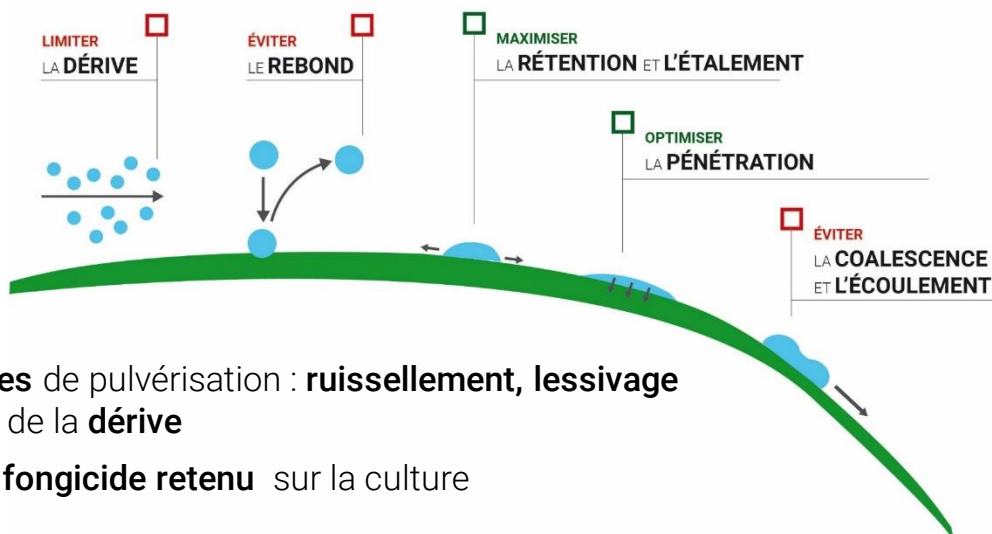
Dérive
Arrêté riverain,...

Attentes sociétales

Répondre aux enjeux actuels

HVE, cahiers des charges, baisse phytos, IFT, Ecophyto, ...

LE846[®] : L'adjuvant qui booste vos Fongicides



[diminue les pertes de pulvérisation : ruissellement, lessivage et forte limitation de la dérive

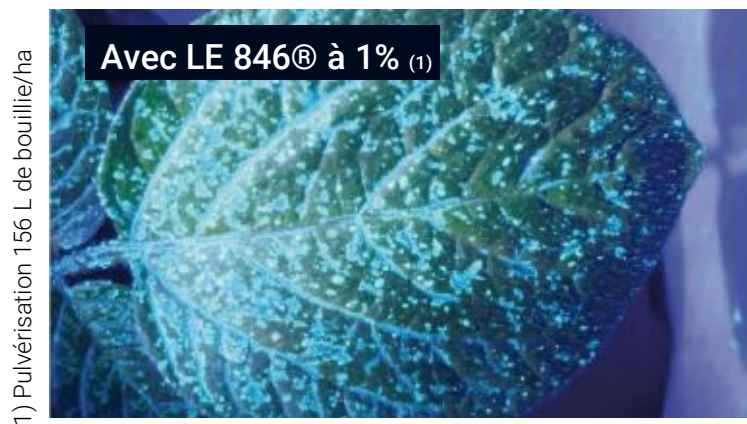
[un maximum de **fongicide retenu** sur la culture

LE846[®] : la THIXOTROPIE en images

Sans LE 846[®] à 1% (1)



Avec LE 846[®] à 1% (1)



(1) Pulvérisation 156 L de bouillie/ha

Dose homologuée et préconisée LE 846[®] : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).

À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

Préconisations **LE 846** : Mildiou Pomme de terre 2021

Pression faible à moyenne

Forte pression

REVUS 0,45 L + LE 846 1%

REVUS TOP 0,45 L + LE 846 1%

ZAMPRO MAX 0,6L + LE 846 1%

INFINITO 1,2 L + LE 846 1%

Autres fongicides :

Dose pratique conseillée + LE 846 1%

Autres fongicides :
Dose pratique conseillée + LE 846 1%IFT
0,75

[LE846® Améliore l'EFFICACITE
des programmes fongicides anti mildiou

[LE846® permet de baisser les IFT de 25% (cahier des charges)

[LE846® EST RENTABLE

[meilleure protection de la culture surtout en conditions difficiles

[permet de travailler à des faibles volumes d'eau dès 100 L/Ha

#PositiveProduction®

DE SANGOSSE
Leader Français des BioSolutions



LE 846® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants **OLIOFIX®** - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - Marque déposée et détenteur AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants - DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large.

ZAMPRO MAX® - AMM n° 2120092 - Amétoctadine 300 g/L Diméthomorphe 225 g/L - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : BASF. P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P391 Recueillir le produit répandu.

INFINITO® - AMM n° 2090136 - Fluopicolide 62,5 g/L - Propamocarbe 625 g/L - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : BAYER. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difénocazole plus d'une année sur deux dans les conditions d'emploi autorisées (3 applications à la dose maximum de 150 g/ha entre BBCH 31-91) sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre. © Marque enregistrée, * substance active et ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

REVUS TOP® - AMM n° 2130244 - Composition : 250 g/L difénocazole* + 250 g/L mandipropamid** - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de protection aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difénocazole plus d'une année sur deux dans les conditions d'emploi autorisées (3 applications à la dose maximum de 150 g/ha entre BBCH 31-91) sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre. © Marque enregistrée, * substance active et ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

REVUS® - AMM n° 2080098 - Mandipropamid 250 g/L - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : SYNGENTA. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Sp1 Pour éviter le développement de résistance du mildiou de la pomme de terre à la substance mandipropamid, le nombre d'applications du produit REVUS est limité à 4 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. PHSP Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (CAA, carboxylic acid amides), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisées par la note relative à la gestion des résistances du mildiou de la pomme de terre.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Édition novembre 2020. Annule et remplace toute version préalable. Consultez le site www.desangosse.fr - Crédit photos © DE SANGOSSE / ©GettyImages / ©BMV Communication.



LE 846® :

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



ZAMPRO MAX® :

ATTENTION

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOLE-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



INFINITO® :

ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



REVUS TOP® :

ATTENTION

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



REVUS® :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.